AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-4-68 767737

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE XXXXXXXXXX ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, XXXXXXX VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02 Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars ANGERS

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
XXXX
25 F.

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 90 DE MARS 1968 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 11

AVERTISSEMENTS — ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

- Dans les départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres, sauf la région de la Gâtine, les projections d'ascospores sont plus nombreuses et la végétation devient plus rapide. En conséquence :
- dans tous les vergers de poiriers de ces départements traités conformément à la note du 18 mars et dont la protection a été éliminée par les récentes pluies, effectuer un nouveau traitement immédiat.
- sur les variétés ayant atteint ou dépassé le stade C3 - D et qui n'ont pas encore été protégées, effectuer un premier traitement immédiat.
- sur les variétés à débourrement très tardif attendre que le stade C3 - D soit atteint pour intervenir.

- Dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne, les projections d'ascospores sont également commencées. En conséquence, effectuer un premier traitement sur toutes les variétés de poiriers ayant atteint ou dépassé le stade C3 - D (séparation des écailles des bourgeons et apparition du sommet des boutons floraux). Attendre que ce stade soit arrivé pour intervenir sur les variétés à débourrement plus tardif.

- Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, attendre de prochaines informations pour intervenir.

TAVELURE DU POMMIER

- Dans les départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres sauf la région de la Gâtine, les premières projections sont également commencées. En conséquence, effectuer un premier traitement sur toutes les variétés de pommiers ayant atteint ou dépassé le stade C3 - D. Attendre que ce stade soit atteint pour intervenir sur les variétés à débourrement plus tardif.

Dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne et dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, attendre de prochaines informations pour intervenir.

: IMPORTANT :

Il est rappelé que tout traitement éliminé par les pluies doit être immédiatement renouvelé sans attendre d'avis de la Station.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Les premières conidies sont déjà formées dans les bourgeons. Sur les variétés sensibles, profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour intervenir contre cette maladie.

CLOQUE ET MONILIA DU PECHER - Renouveler la protection indiquée dans le bulletin du 18 mars.

GNOMONIA ET MONILIA DU CERISIER - Renouveler également la protection indiquée dans le bulletin du 18 mars.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 25 MARS 1968.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX